

Matinées 2019

Informations sur les dispositifs individuels

Un projet de formation, une envie de reconversion ? Rencontrons-nous !

La Conseillère en Dispositifs Individuels a pour missions de vous informer, de vous orienter et de vous accompagner dans la formalisation de votre projet professionnel personnel.

L'ANFH Bourgogne vous propose :

- De mieux connaître les acteurs locaux, institutionnels, organismes et centres de Bilan,
- De mieux maîtriser les contenus de formation, tout comme des différents diplômes,
 - De développer votre culture générale concernant les métiers interbranches,
 - De recevoir une expertise méthodologique et réglementaire,
- De vous conseiller sur l'évolution professionnelle dans le cadre du CPA/CPF

Venez vous renseigner de 9h30 à 12h

les locaux de la Délégation Régionale
ANFH
14 rue Nodot - 2ème étage
21000 DIJON

Les vendredis :

8 février - 5 avril
20 septembre - 15 novembre

LE BILAN DE COMPETENCES (BC)



Le bilan de compétences permet d'analyser les appétences, les aptitudes et les motivations de leur bénéficiaire, dans le but de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)



La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat Professionnel afin de faire reconnaître son expérience au sens large.

LE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNEL (CFP)



Le CFP est une demande d'absence et non un droit à financement.
Il permet cependant aux agents de soumettre un projet personnel au Comité Territorial dans le but d'obtenir un financement et d'opérer une évolution professionnelle ou une reconversion.

Inscrivez-vous auprès de Karine DEDIEU au 03.80.41.91.29

k.dedieu@anh.fr

Cette démarche se déroule sur le temps personnel.
Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge